

**Zeitschrift:** Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

**Herausgeber:** Le messenger suisse de France

**Band:** 8 (1962)

**Heft:** 4

  

**Artikel:** Discours de M. Matthey, président de la S.H.B

**Autor:** Matthey

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-849090>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Discours de M. Matthey, Président de la S.H.B.

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,  
MADAME,

Lorsque, l'an dernier, fut connue la décision du Conseil fédéral de rappeler à Berne notre Cher Ambassadeur M. Micheli, nous avons éprouvé, je vous l'avoue sincèrement, une grande déception, en raison des liens d'affection qui s'étaient noués, durant son Ambassade, dans nos contacts toujours empreints d'une grande confiance.

Mais, quelle fut notre satisfaction et notre joie d'apprendre que vous lui succédiez.

Si, contre toute habitude, la Colonie suisse de France avait été consultée sur le choix de son chef, vous auriez sans nul doute obtenu la majorité des suffrages.

Pour notre part, nous avons conservé de vous, Monsieur l'Ambassadeur, le souvenir de l'homme d'action et d'expérience en même temps que du souriant représentant qui siègea trois années au sein de notre Conseil, pour son plus grand profit.

En acceptant que notre assemblée générale se tienne dans les salons de l'Ambassade, vous nous donnez une nouvelle preuve de la sympathie que vous portez à notre œuvre.

Nous vous en remercions bien sincèrement.

Que Madame Soldati m'excuse si je me permets de lui dire :

Vous avez conquis tous les cœurs par votre gentillesse, la simplicité de votre accueil chaleureux et le dévouement que vous apportez particulièrement au Comité de Couture.

Nos invités de l'Arbre de Noël n'oublieront pas de si tôt le message d'affection que vous leur avez adressé lors de votre premier contact.

Acceptez, Madame, toute notre gratitude.

A tous deux, nous vous souhaitons une longue et belle carrière parmi nous.

MESDAMES, MESSIEURS,

Du rapport annuel de notre activité qui vient de vous être lu, par notre dévoué secrétaire, nous avons disjoint tout ce qui concerne la Maison Suisse de Retraite, afin que ce chapitre fasse l'objet de votre attention particulière.

Conformément, à la décision prise lors de l'assemblée générale du 11 mars 1961, une commission administrative composée des Membres des deux bureaux de nos sociétés, à laquelle nous avons convié quelques dames et techniciens, s'est mise immédiatement au travail afin de donner des bases nouvelles à la Maison Suisse de retraite.

Il était nécessaire d'adapter aux conditions de la vie présente celles de nos pensionnaires qui allaient vivre dorénavant dans un cadre plus vaste et plus conforme aux aspects modernes de l'hospitalisation.

Cette commission travaillant en sections distinctes a rempli la mission que nous attendions d'elle et s'il reste encore et restera toujours des perfectionnements à apporter, nous pouvons aujourd'hui exprimer notre particulière reconnaissance à ceux et celles qui ne ménagèrent ni leur temps ni leurs précieux conseils pour la réalisation de cette grande tâche.

Dans quelques semaines, notre vestiaire sera transféré de la rue Hérold à Issy-les-Moulineaux, de sorte que l'ensemble social dont nous nous occupons s'y trouvera regroupé.

Ce n'est pas en quelques mots que



On est heureux à Issy-les-Moulineaux, et M. Emile Monney, qui vient d'entrer dans sa 103<sup>e</sup> année, ne cesse de le répéter

je puis vous exposer les avantages réels de cette collaboration, mais ce dont je puis attester, c'est l'existence d'une force nouvelle pour notre action sociale.

Les colloques du samedi, en présence de ses animatrices, permettent la liaison dans l'étude et la recherche de la solution rapide à nos problèmes sociaux.

Pour ma part, j'en apprécie déjà les résultats et j'adresse aux participantes, Mlles Favre, de Sax et Brinet, ainsi qu'à M. Dietrich, ma grande reconnaissance.

66 pensionnaires furent transférés de Saint-Mandé dans le courant du mois de mai.

Leur adaptation à Issy fut pour quelques-uns d'entre eux assez longue et difficile.

Il est vrai qu'Issy ne possède pas sa foire du Trône... et l'on ne change pas facilement les habitudes enracinées...

Peut-être faut-il y voir aussi un trait original du caractère suisse...

Le colonel Huber-Saladin, qui présida le comité de l'Asile suisse de Saint-Mandé déclarait (renseigne-

ments que nous relevons dans la brochure du cinquantenaire de St-Mandé) :

« Les vieillards tels que les nôtres « sont en général difficile à vivre, les « femmes surtout ... », doit-on en déduire qu'il était plus facile au colonel Huber de commander à son régiment que de diriger l'Asile de St-Mandé.

Si, l'état sanitaire a donné quelques inquiétudes durant les quatre premiers mois, le D<sup>r</sup> Beauvils attaché à notre Etablissement se déclare pour le moment plus rassuré, exception faite pour les chroniques.

Il m'est agréable de lui exprimer ici nos remerciements pour l'aide précieuse qu'il apporte à nos pensionnaires dont il a l'entière confiance.

Depuis notre installation, nous avons admis 70 pensionnaires nouveaux. A ce jour, nous hébergeons 51 femmes et 31 hommes.

18 employés sont nécessaires à la bonne marche de l'ensemble des services.

Pour nous conformer aux prescriptions administratives et aussi pour le bien-être de nos pensionnaires, nous avons engagé d'importants travaux absolument indispensables. Si vous nous donnez les moyens de les mener à bonne fin, nous pourrions héberger 95 pensionnaires.

Actuellement, cette communauté se trouve bien chez elle. Aucune journée ne se passe sans qu'elle se trouve rassemblée devant le poste de télévision obligeamment offert par Mme Schwarz. Il fait le bonheur de tous y compris du doyen M. Monnet qui vient d'entrer dans sa 103<sup>e</sup> année et qui ne manque jamais l'émission du journal télévisé.

Grâce à l'accord donné par l'Archevêché de Paris, la chapelle sert aux deux confessions. C'est ainsi qu'une veillée de Noël a été organisée qui a laissé une grande impression et un réconfort moral à tous ses participants.

M. l'abbé Schilliger dit la messe tous les jeudis alors que le dimanche c'est un séminariste qui officie.

M. le pasteur Benoît des paroisses d'Issy et de Clamart célèbre le culte tous les lundis.

Les comptes de ce premier exercice accusent un important déficit qui ne nous a pas surpris outre mesure.

Dès le 1<sup>er</sup> février, la commission administrative a proposé des modifications acceptées par les conseils élevant le prix de pension afin d'approcher le plus près possible notre prix coûtant. (12.05, II/62 ; 12.25, XII/62).

Enfin, la dernière échéance de janvier a été honorée de sorte que nos Sociétés sont virtuellement propriétaires de l'ensemble immobilier. Tout cela grâce surtout à ceux et celles qui ont spontanément répondu à notre appel du mois de mai dernier.

Que ces généreux donateurs acceptent notre profonde gratitude.

Je vous exprimais l'an dernier l'espoir que nous mettions dans la colonie suisse de Paris, pour la réalisation de cette œuvre d'une urgence nécessaire.

L'appel n'a malheureusement pas répondu à notre attente.

Trop nombreux sont encore les indifférents et ceux qui ont classé notre demande (souhaitons-le par inadvertance), ou devons-nous au contraire supposer qu'il s'agit là d'un désintéressement de la vie de la colonie, ou d'une lassitude dans la bienfaisance ?

Vous me direz non sans raisons :

« Nous avons tous nos œuvres « particulières... nous sommes appelés tous les jours à... faire la charité... par les quêtes qui sont organisées sur la voie publique et à domicile... et nous avons aussi nos « ventes de charité. »

Tout cela est vrai... mais ne pensez-vous pas qu'actuellement le mot charité est galvaudé et que cette démonétisation en rétrécit singulièrement sa vraie valeur ?

Et cependant, la charité n'est-elle pas la plus grande des trois vertus théologiques qui nous sont enseignées ?

Il y a quelques années, le Révérend Père Riquet l'avait ainsi définie :

« La vraie Charité, Amour gratuit « et généreux des autres. Elle ne « veut que le bien des autres. Elle « le veut avec intelligence et efficacité « citée dans le respect de la justice « au profit de tous. »

Pour être efficacement bienfaisante, cette charité-là devrait se manifester chez tous les membres de la colonie suisse de Paris, car ne l'oublions pas, notre tâche est loin d'être terminée.

Nos vieillards sont installés soit.

Mais le problème des chroniques est notre préoccupation journalière, il reste entier.

Il est posé d'une manière angoissante à notre génération. Nous ne pouvons pas reculer. Il doit trouver une solution humaine.

Qu'est-ce donc que les chroniques ?

L'on admet généralement que les gens du troisième âge, c'est ainsi qu'on désigne actuellement la vieillesse, se divisent en trois catégories :

les vieillards valides,  
les vieillards infirmes,  
les vieillards malades.

Il arrive un moment où le vieillard infirme ou même non infirme, présente une maladie aiguë ou une aggravation d'une maladie chronique telle qu'il faille l'hospitaliser.

Or, le vieillard n'aime pas l'hôpital et la salle commune qu'il redoute plus encore que l'adulte, à cause de ses infirmités.

Quant à l'hôpital, il rejette cet encombrant malade qui généralement ne demande pas de soins médicaux parce que le plus souvent paralytique, grabataire ou sénile, mais qui exige par contre une présence constante ne serait-ce pour l'alimenter ou les soins d'hygiène importants.

Cette catégorie relève davantage de la garde-malade que de l'infirmière.

Partout dans le monde, des solutions sont recherchées et des maisons pour chroniques se construisent.

Pour notre part, nous avons le privilège de posséder un pavillon de deux étages qui n'attend que son achèvement. Mais pour cela, un effort financier important est nécessaire et la colonie suisse de Paris se doit de le réaliser, chacun selon ses moyens et son cœur d'abord par solidarité, ensuite par devoir envers les vieillards, envers la vieillesse qui, ne l'oublions pas, nous attend elle aussi.

Le samedi 2 juin, à partir de 16 h., vous serez conviés à visiter Issy-les-Moulineaux vous pourrez constater ce qui été fait et ce qu'il reste à réaliser.

Vous y viendrez avec vos amis, vous nous aiderez à convaincre les hésitants. Si notre cause est grande et belle, c'est parce qu'elle est humainement réalisable.

Vous ferez ainsi acte de charité.

(Suite page 8)

